

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2012004

Signataire : EV/ESP/ED

OBJET : Réalisation du groupe scolaire Barbusse. Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre. Autorisation du Maire à le signer.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

Vu la délibération n°055 du 10 février 2011 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement formé autour de l'Atelier d'architecture PHILEAS,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la Commission municipale gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

Considérant que la base de calcul des honoraires de maîtrise d'œuvre est fondée sur le montant prévisionnel des travaux avec un taux de 9.56%,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux ayant été revu à la hausse, il convient d'appliquer le taux de 9.56% au nouveau montant,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du groupe scolaire au 124, rue Henri Barbusse conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le mercredi 18 janvier 2011 portant le montant de la rémunération de la maîtrise d'œuvre de 1 075 500 € HT à 1 167 381.16 € HT, faisant ressortir une plus-value de 91 881.16€ HT (+ 8.54%).

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du groupe scolaire au 124, rue Henri Barbusse avec la groupement formé autour de l'Atelier d'architecture PHILEAS.

Reçu en Préfecture le : 03/02/2012

Publié le : 02/02/2012

Certifié exécutoire le : 03/02/2012

Le Maire

Jacques SALVATOR

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

